



LIGHTAIR

communiquer
GRAND

Des garanties claires pour un service en toute confiance.

LightAir® développe et fabrique des produits durables. Conçus pour résister 10 ans à l'exposition aux UV, grâce à des produits de qualité et un procédé d'impression parfaitement maîtrisé, ils associent avec succès fiabilité et esthétique.

Pour preuve, LightAir® s'engage et devient la seule marque française à avoir fait tester ses produits finis par des organismes indépendants, et à les garantir.

Chaque produit LightAir® est garanti 1 an dans sa globalité et bénéficie de garanties supplémentaires en fonction des matériaux sélectionnés et des applications.

Dans un marché où l'offre est très diversifiée et où il est difficile de repérer la qualité, LightAir® vous simplifie la vie.

Choisir LightAir®, c'est s'assurer la qualité d'une visibilité à long terme. LightAir®, des ouvrages durables, des produits performants.

Nous vous conseillons vivement de déclarer vos installations auprès de votre compagnie d'assurance.

LES GARANTIES LIGHTAIR

GARANTIE OUVRAGE GÉNÉRAL *

1 AN

OUVRAGE GÉNÉRAL*
EXTENSION POSSIBLE
À 3 ANS / ET 5 ANS

GARANTIE IMPRESSION ET COULEUR *

3 ANS

IMPRESSION
EXTENSION POSSIBLE
À 5 ANS

5 ANS

EN EXTÉRIEUR SLIMBOX

GARANTIE RETRACTATION ET DÉCOLLEMENT *

1 AN

ADHÉSIF MONOMÈRE
ANTI RÉTRACTATION

GARANTIE ÉCLAIRAGES *

3 ANS

ÉCLAIRAGE LIGHTBOX
EXTENSION POSSIBLE
À 5 ANS

5 ANS

ADHÉSIF POLYMÈRE OU MICRO PERFORÉ
ANTI RÉTRACTATION

1 AN

ÉCLAIRAGE COLIBRI
EXTENSION POSSIBLE
À 3 ANS

Pour tout renseignement, **CONTACTEZ-NOUS**
au 04 78 33 22 98 ou sur www.light-air.com



LIGHTAIR

Garantie ouvrage général*

Tous les ouvrages réalisés par LightAir® sont garantis 1 an contre tout vice d'installation dû à une défaillance d'une fixation ou d'un élément fixe de l'ouvrage.

Durant cette période, la main d'oeuvre, les déplacements ainsi que la remise en état de l'ouvrage sont pris en charge par LightAir®.

LightAir® s'engage à installer des ouvrages fiables et sécurisés.

Lors des raccordements électriques extérieurs, en aucun cas LightAir® ne pourra intervenir en amont d'un interrupteur pompier.

Lors des raccordements électriques intérieurs, en aucun cas LightAir® ne pourra intervenir sur le tableau électrique du site. Une ligne électrique correspondante à la puissance indiquée

dans le Dossier Technique devra être prévue à cet effet ou, de façon temporaire, dans une boîte de dérivation à proximité de l'ouvrage.

Toute intervention sur un ouvrage ou sur un produit par une entreprise ou un tiers non-agréé LightAir® entrainera la fin de toutes les garanties pouvant être appliquées sur l'ouvrage et/ou sur les produits.

LightAir® ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un vice d'installation d'un ouvrage si celui-ci est dû à la détérioration du support sur lequel il est installé.

LightAir® ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un vice d'installation d'un ouvrage si celui-ci est dû à une détérioration par vandalisme.

Garantie éclairage*

LightBox :

Les Lightbox sont garanties 3 ans, à compter de la date de facturation, à condition que celles-ci aient été installées par un installateur agréé LightAir®.

Pendant cette période, en cas de défaillance de l'éclairage, la main d'oeuvre, les déplacements ainsi que les pièces sont pris en charge par LightAir®.

Cette garantie ne pourra s'appliquer si le dysfonctionnement est dû à une variation anormale de l'intensité du courant primaire.

Les LightBox sont conçues pour être installées en intérieur comme en extérieur. La durée de vie des diodes est de 50 000 h.

Condition d'utilisation : les LightBox doivent impérativement être éteintes au moins 8 heures par période de 24 heures, sauf dérogation particulière.

Colibris :

Les systèmes colibris sont garantis 1 an, à compter de la date de facturation, contre les dysfonctionnements dus à l'étanchéité ou à un problème électrique. Les ampoules sont également garanties 1 an.

Pendant cette période, en cas de défaillance de l'éclairage, la main d'oeuvre, les déplacements ainsi que les pièces sont pris en charge par LightAir®.

Cette garantie ne pourra s'appliquer si le dysfonctionnement est dû à une variation anormale de l'intensité du courant primaire.

Les colibris sont conçus pour une utilisation extérieure (Norme IP65)

Garantie impression et couleur*

L'impression est garantie 3 ans en extérieur. Cette garantie couvre les vices d'impression qui pourraient entrainer une décoloration importante des couleurs visible à l'oeil et rendant l'ouvrage non fonctionnel. Durant cette période, la main d'oeuvre, les déplacements ainsi que la remise en état de l'ouvrage sont pris en charge par LightAir®.

Le nettoyage des visuels doit être effectué à l'aide d'eau savonneuse ou de produits type produits à vitres.

Cette garantie ne pourra s'appliquer dans les cas suivants :

- Nettoyage ou projection de produits contenant des solvants
- Détérioration provenant d'un frottement avec un autre corps
- Vandalisme

Cette garantie est prolongée de deux ans pour les adhésifs polymères pelliculés.

Garantie rétractation et décollement*

Les adhésifs polymères et micro perforés sont garantis 5 ans contre toute rétractation ou décollement par rapport au support sur lesquels ils sont contrecollés.

Les adhésifs monomères sont garantis 1 an contre toute rétractation ou décollement par rapport au support sur lesquels ils sont installés.

Cette garantie est valable si les produits ont été appliqués

par un installateur LightAir® agréé.

Toute utilisation des produits dans des conditions d'utilisation non préconisées par LightAir® entrainera la fin de toutes les garanties pouvant s'appliquer sur ceux-ci.

LightAir® ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de détérioration due à un frottement excessif (laveur de vitres, nettoyage régulier...).

* L'intervention sur un produit ou le changement de celui-ci durant la période de garantie ne prolonge pas la durée de celle-ci. La garantie débute à la date d'installation du produit.

